

4108294

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 04/07/2019
Retour Préfecture : 04/07/2019

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'AMIENS**

Séance du mardi 2 juillet 2019

Nombre de membres en exercice : 15
Date de la convocation: 28/06/2019
Début de la séance : 17h40
Fin de la séance : 18h24
Nombre de votants : 8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Présidée par : A.VERRIER

Objet : 3 - Opération Noël Solidarité. Année 2019. Approbation.

Membres présents : Mmes VERRIER, BERGER, MM. CASILE, GAY, LACOUR, Mmes MAKDASSI-FARKOUH, NOMBO BAYONNE, M. STAES.

Membres empêchés :

Mme FOURÉ, M. DÈCLE, Mme DELOISON, M POLLAK, Mmes HAMADI, LECLERCQ
se sont excusés.
Mme LION-LEC.

Annie VERRIER donne lecture du rapport suivant

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'AMIENS**

Séance du mardi 2 juillet 2019

Point n° 3

Objet : Opération Noël Solidarité. Année 2019. Approbation.

Dans le cadre de l'opération « Noël Solidarité », le Centre Communal d'Action Sociale délivrera un chéquier d'activités sportives et culturelles pour les enfants de 3 à 14 ans et leur parent accompagnant ainsi qu'un livre pour les enfants de 0 à 14 ans.

C'est pourquoi,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu le Pacte pour le Bien-vivre de la Ville d'Amiens et son action « Développer l'accès au sport et à la culture des publics qui en sont éloignés »,

Vu la délibération du CCAS d'Amiens du 5 Juillet 2018

DÉLIBÈRE

Article 1 : Le Centre Communal d'Action Sociale assurera la réalisation et la gestion de l'opération « Noël Solidarité » notamment la distribution d'un chéquier d'activités sportives et culturelles pour les enfants de 3 à 14 ans et leur parent accompagnant utilisable selon le règlement intérieur de chaque établissement notamment âge et conditions d'accès :

- Une entrée au Zoo pour les enfants de 3 à 14 ans et leur parent accompagnant.
- Une entrée au Ciné Saint Leu pour les 3 à 14 ans et leur parent accompagnant.
- Des entrées piscine et patinoire pour les 3 à 14 ans et leur parent accompagnant et un livre pour les 0-14 ans.

Article 2 : Les critères déterminant les bénéficiaires sont les suivants :

- ✓ Résider sur Amiens.
- ✓ Avoir un quotient familial inférieur ou égal à 322 €.
- ✓ Avoir des enfants nés après le 31 Décembre 2004.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'AMIENS**

Séance du mardi 2 juillet 2019

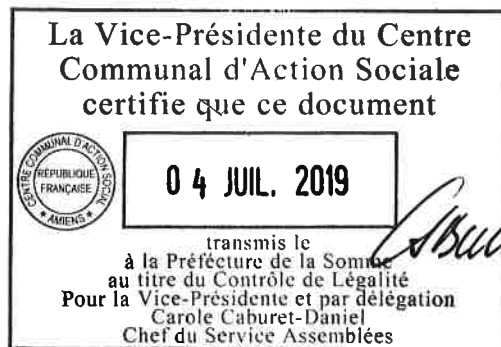
Article 3 : La distribution se déroulera du 26 novembre au 28 novembre 2019 à l'Espace DEWAILLY, salle Lucie AUBRAC.

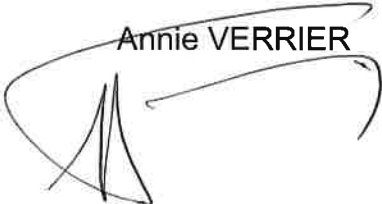
Article 4 : Les activités pourront être pratiquées du 26 décembre 2019 au 22 Avril 2020.

Article 5 : La Présidente est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Amiens,

02 JUL. 2019



Annie VERRIER

Adopté à l'unanimité